

# CONSEIL DE L'AME

## du 15 décembre 2016

### A F F I C H A G E

*L'an DEUX MILLE SEIZE, le QUINZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.*

*Madame BEDU remplit les fonctions de secrétaire de séance.*

*Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 10.*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'AME du 28 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération n° 16-199 du 28-09-2016)**

### **FINANCES**

#### **Extraits de délibérations n° 16-288 à 16-312**

Nombre de conseillers en exercice : 56

- - - présents : 48

- - - votants : 55

**Présents** : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, MASTYKARZ, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, JEHANNET, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, M. RICARDOU à Mme MASTYKARZ, M. BEGUIN à Mme LANGRAND, M. TOURATIER à M. COULON, M. FOURNIER à Mme SERRANO.

## Délibération n° 16- 288

### Correction erreur matérielle sur Décision modificative n° 3 du 17 novembre 2016

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve la rectification de la décision modificative n° 3 du 17 novembre 2016, suite à une erreur matérielle, comme suit :

#### Dépenses

Article 001 Résultat d'investissement reporté (Déficit 2015) : - 22 681.00 €

#### Recettes

Article 001 Résultat d'investissement reporté (Excédent SICAM) : - 22 681.00 €

Par conséquent, la section d'investissement de la Décision modificative n° 3 s'équilibre à 194 258.22 €.

## Délibération n° 16- 289

### Décision modificative n° 4 – Budget général - Exercice 2016

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN – Abstention : Madame GABRIELLE), approuve la décision modificative n° 4 au budget général, comme suit :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### Dépenses

#### Fonction 90321 Médiathèque + 20 000 €

Article 2313 Remplacement plateforme élévatrice(inondations) + 20 000.00 €

#### Fonction 90414 Autres équipements sportifs ou de loisirs + 2 500 €

Article 2312 Agencement et aménagements de terrains + 41 000.00 €

Article 2315 Installations matériel et outillage techniques - 38 500.00 €

#### Fonction 90824 Aménagement urbain

Article 2115 Enlèvement des gravats et désamiantage zone du Chesnoy + 60 000 €

#### Fonction 910 OPERATIONS PATRIMONIALES + 8 830.00 €

Article 21111 Terrains nus zone Bigot 6 603.00 €

Article 2138 Autres constructions (Opération d'ordre) 2 227.00 €

TOTAL + 91 330.00 €

### Recettes

#### Fonction 91720 OPERATION SOUS MANDAT + 22 500.00 €

Article 4582 Solde participation ANRU + 22 500.00 €

#### Fonction 90824 Aménagement Urbain

Article 1328 Participation Aménageur zone du Chesnoy + 30 000 €

#### Fonction 910 OPERATIONS PATRIMONIALES +8830.00 €

Article 2031 Etude sur foncier zone du Bigot 6603.00 €

Article 2031 Etude projet vulnérabilité Vol'v (Opération d'ordre)	2 227.00 €
<u>Fonction 911 Dettes et autres opérations financières</u>	
Article 1641 Produit des emprunts	+ 30 000.00 €
TOTAL	+ 91 330.00 €

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### Dépenses

Fonction 92025 COS	+ 1 104 €
Article 6474 Subvention complémentaire (Remboursement tickets restaurant)	+ 1 104.00 €
Fonction 92026 Cimetière	+ 2 000 €
Article 64111 Frais personnel	+ 2 000.00 €
Fonction 92112 Police Intercommunale	
Article 64111-64112-64118 Frais personnel	- 30 000.00 €
Fonction 92321 Médiathèque	+ 10 000 €
Article 64111 Frais personnel	+ 10 000.00 €
Fonction 92322 Musée	+ 35 000 €
Article 6042 Achat prestations de services	+ 6 000.00 €
Article 6068 Fournitures diverses	- 1 000.00 €
Article 60612 Fluides	- 5 000.00 €
Article 64131 Frais personnel	+ 35 000.00 €
Fonction 92824 Prévention	- 17 000 €
Article 64131 Frais personnel	- 17 000.00 €
Fonction 931 Opérations financières	+ 11 355 €
Article 66112 ICNE	+ 11 355.00 €
TOTAL	+ 12 459.00 €

### Recettes

Fonction 92020 Service Administratif	
Article 758 Remboursement tickets restaurant	+ 1 104.00 €
Article 752 Revenu des immeubles	+ 11 355.00 €
TOTAL	+ 12 459.00 €

## **Délibération n° 16- 290**

### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 – Budget général

Conformément à la loi n° 88.13 du 13 janvier 1988 et jusqu'à l'adoption du Budget général 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

quart des crédits ouverts du budget 2016 soit 4 968 339.50 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **Délibération n° 16- 291**

##### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 – Budget Annexe Assainissement

Conformément à la loi n° 88.13 du 13 janvier 1988 et jusqu'à l'adoption du Budget annexe Assainissement 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget 2016 soit 1 623 556 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **Délibération n° 16- 292**

##### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017– Budget annexe Eau potable

Conformément à la loi n° 88.13 du 13 janvier 1988 et jusqu'à l'adoption du Budget annexe Eau potable 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts du budget 2016 soit 650 111 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### **Délibération n° 16- 293**

##### Avance de trésorerie 2017 sur la rémunération du délégataire des aires d'accueil des gens du voyage

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de **38 000 €** au délégataire des aires d'accueil des gens du voyage à valoir sur la participation 2017.

#### **Délibération n° 16- 294**

##### Avance de trésorerie 2017 - Contribution financière forfaitaire pour l'exploitation du réseau de transports urbains

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de **827 000 €** au délégataire du réseau des transports urbains à valoir sur la participation 2017.

#### **Délibération n° 16- 295**

##### Avance de trésorerie à l'OTSI – Exercice 2017

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de **33 750 €** à l'OTSI à valoir sur la subvention 2017.

#### **Délibération n° 16- 296**

##### Avance de Trésorerie au COS de l'AME – Exercice 2017

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, autorise Monsieur le Président à verser une avance de trésorerie de **20 000 €** au COS de l'AME à valoir sur la subvention 2017.

#### **Délibération n° 16- 297**

##### Subvention complémentaire au COS de l'AME – Exercice 2016

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de **1 104 €** au titre des tickets restaurant périmés de 2015.

## Délibération n° 16- 298

Fixation des tarifs des concessions du cimetière de l'AME situé 400 rue de Pisseux à Amilly  
Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN), fixe les tarifs de concessions du cimetière de l'AME, comme suit :

	2017
<b>Concessions</b>	
5 ans	56,10 €
15 ans	93,80 €
30 ans	160,00 €
50 ans	497,50 €
<b>Cavernes</b>	
15 ans	454,50 €
30 ans	787,80 €
50 ans	1 161,50 €
<b>Superpositions</b>	
15 ans	30,30 €
30 ans	56,60 €
50 ans	73,60 €
Perpétuelle (156,50 € + 25,00 €*)	181,50 €
<b>Taxe d'inhumation et/ou dépôt d'urne</b>	<b>15,10 €</b>
<b>Droits d'exhumation</b>	
Adultes :	
- Corps inhumés depuis moins de 10 ans	25,20 €
- Corps inhumés depuis plus de 10 ans	17,50 €
Enfants :	
- Corps inhumés depuis moins de 10 ans	17,50 €
- Corps inhumés depuis plus de 10 ans	15,10 €
<b>Caveau provisoire</b>	
Droit d'entrée	13,95 €
Indemnité de séjour (par jour)	13,95 €
Désinfection	17,40 €

\* Les 25 € sont des frais d'enregistrement encaissés pour le trésor public

## Délibération n° 16- 299

Remboursement des frais de branchement au réseau public d'assainissement des eaux usées (article L1331-2) - Tarifs 2017

Le Conseil, à **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN), approuve le remboursement des frais de branchement au réseau public d'assainissement des eaux usées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit :

- \* Branchement isolé : ..... 2 300 €
- \* Branchement systématique : ..... 1 100 €

Dans le cas où un même branchement serait utilisé par plusieurs immeubles, celui-ci sera facturé au tarif ci-dessous ou réparti à parts égales entre les propriétaires des immeubles raccordés, soit :

- \* Branchement isolé : ..... 2 600 €
- \* Branchement systématique : ..... 1 500 €

### Délibération n° 16- 300

Participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) (article L1331-7) - Tarifs 2017  
Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide de ne pas augmenter la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC). Pour rappel, les tarifs en vigueur sont :

	Constructions nouvelles	Extensions / Aménagements / Combles, Réaffectations (toutes pièces d'habitation)
Maisons d'habitation	Toute surface : <b>10 € / m<sup>2</sup></b>	Toute surface : <b>10 € / m<sup>2</sup></b> (hors vérandas, garages, abris de jardin, etc., non assujettis à la PFAC)
Logements collectifs	Tous types : <b>10 € / m<sup>2</sup></b>	
Constructions à destination de : Bureaux, Commerce, Artisanat, Service Public ou d'intérêt collectif, Hébergement hôtelier, Exploitation agricole ou forestière (à l'exception des entrepôts, stockage)	Toute surface : <b>4 € / m<sup>2</sup></b>	Toute surface : <b>4 € / m<sup>2</sup></b>
Constructions à destination de : Industrie	Surface < 200 m <sup>2</sup> : <b>4 € / m<sup>2</sup></b> Surface > 200 m <sup>2</sup> : <b>800 € + (Surface – 200) x 2 € / m<sup>2</sup></b>	Toute surface : <b>2 € / m<sup>2</sup></b>

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE ARBORIA**

### Délibération n° 16- 301

Répartition des biens du Syndicat Mixte Arboria en application de l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte Arboria, le Conseil, à l'UNANIMITE :

- approuve le principe d'une répartition des biens du Syndicat Arboria selon les modalités suivantes :
  - La Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing étant substituée au Syndicat Arboria « Montargis l'entreprise agit » dans l'exercice de l'ensemble de ses compétences, elle reprend l'ensemble de l'actif et du passif du Syndicat, incluant sa trésorerie, et assurera par ailleurs la reprise de ses résultats,
  - La commune de Villevoques se voit attribuer le versement, par la Communauté d'agglomération, d'une compensation financière, d'un montant de 50.000 €.
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération.

### Délibération n° 16- 302

Approbation de la poursuite de l'opération d'aménagement ARBORIA I et de sa reprise en régie et autorisation à Monsieur le Président de signer le protocole relatif à la clôture de la concession d'aménagement relative à cette ZAC à la suite de son échéance et du transfert de l'opération

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte Arboria, le Conseil, à l'UNANIMITE :

- Approuve le principe de la poursuite de l'opération d'aménagement de la ZAC Arboria I et de sa reprise en régie dès que la dissolution aura été actée par arrêté du Préfet ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le protocole relatif à la clôture de la concession d'aménagement relative à la ZAC Arboria I à la suite de son échéance et du transfert de l'opération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte ou tout document relatif à la présente délibération.

#### **Délibération n° 16- 303**

Autorisation à Monsieur le Président de signer l'état des lieux dans le cadre de la reprise, par l'AME, de l'opération ARBORIA II gérée en régie

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte Arboria, le Conseil, à l'UNANIMITE :

- constate la nécessité de disposer d'informations sur l'état des parcelles afférentes à l'opération d'aménagement ARBORIA II, aujourd'hui gérée en régie directe par le syndicat Arboria et qui sera également gérée en régie par la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing à compter de la dissolution du Syndicat.
- autorise Monsieur le Président à établir et signer la convention jointe en annexe valant état des lieux des parcelles (et des biens situés sur leur périmètre) afférents à l'opération d'aménagement dite ARBORIA II, aujourd'hui gérée en régie directe par le Syndicat Arboria et qui sera également gérée en régie directe par la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

#### **Délibération n° 16- 304**

Création d'un budget annexe zone économique ARBORIA

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte Arboria, le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve la création d'un budget annexe pour la zone économique Arboria et opte pour la TVA. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Montargoise étant substituée au Syndicat ARBORIA dans l'exercice de l'ensemble de ses compétences, elle reprendra l'ensemble de l'actif et du passif du Syndicat.

#### **Délibération n° 16- 305**

Reprise par l'AME de l'emprunt CCIL contracté pour l'aménagement de la zone Arboria I

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte Arboria, le Conseil, à l'UNANIMITE :

- Décide de reprendre le prêt contracté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret auprès du Crédit Agricole dans le cadre du budget annexe Arboria du budget primitif 2017 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents y afférents.

Cet emprunt, mobilisé en 2010 d'un montant initial de 1 388 064,67 €, fait apparaître un capital restant dû de 871 304,18 € au 31 décembre 2016. L'échéance de ce prêt (au taux actuel de 4,28 %) est fixé au 30/03/2025.

## **AFFAIRES GENERALES**

#### **Délibération n° 16- 306**

Actualisation du règlement intérieur du Conseil communautaire de l'AME

Afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Conseil, à l'UNANIMITE,

approuve l'actualisation du règlement intérieur du Conseil communautaire de l'AME. Les modifications portent sur les articles suivants :

- Article 2 : Les convocations,
- Article 17 : Débat et rapport d'orientations budgétaires,
- Article 27 : Procès-verbaux,
- Article 28 : Compte-rendu,
- Article 30 : Publicité des actes,
- Article 31 : Documents budgétaires,
- Article 37 : Commissions permanentes.

#### **Délibération n° 16- 307**

Adoption du schéma de mutualisation de l'AME après avis des communes

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN) adopte définitivement le schéma de mutualisation de l'AME, après avis des communes.

#### **Délibération n° 16- 308**

Rapport sur le choix final de l'attributaire de la délégation de service public Crématorium et autorisation au Président de signer le contrat

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN) :

- approuve la SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE comme délégataire du crématorium d'Amilly-Montargis,
- approuve le contrat de délégation de service public et ses annexes,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public, et ses annexes,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le contrat, d'une durée de 10 ans, a pour objet :

- la gestion et l'exploitation du crématorium dans le cadre du présent contrat de délégation de service public,
- la gestion et l'exploitation du jardin du souvenir et des columbariums,
- l'extension et la modernisation du crématorium et la fourniture des équipements de crématorium qui y sont associés (four, pulvérisateur et matériel nécessaire).

La rémunération du Délégataire est arrêtée de la façon suivante : 5 306 693 € HT de chiffre d'affaires prévisionnel.

La redevance perçue auprès des usagers est fonction de la grille tarifaire suivante :



Crémations		
Crémation adultes	(€ HT)	433,33 €
Crémation enfant de 1 à 12 ans	(€ HT)	237,50 €
Crémation enfant de moins d'1 an	(€ HT)	- €
Exhumation de moins de 5 ans	(€ HT)	475,00 €
Exhumation de plus de 5 ans	(€ HT)	237,50 €
Exhumation restes mortels de plusieurs défunts	(€ HT)	712,50 €
Crémation pièces anatomiques - Grand modèle - 60 Kg et 200 litres max.	(€ HT)	475,00 €
Crémation pièces anatomiques - Petit modèle - 30 Kg et 100 litres max.	(€ HT)	237,50 €
Prestations complémentaires		
Dispersion des cendres au jardin des souvenirs	(€ HT)	60,00 €
Gravure d'une plaque au columbarium	(€ HT)	100,00 €
Gravure d'une plaque au puits du souvenir	(€ HT)	50,00 €
Location d'une case individuelle en sous-sol	(€ H T pour 5 ans)	200,00 €
	(€ H T pour 15 ans)	500,00 €
	(€ H T pour 30 ans)	1 100,00 €
	(€ H T pour 50 ans)	1 800,00 €
Location d'une case en columbarium collectif	(€ H T pour 5 ans)	400,00 €
	(€ H T pour 15 ans)	1 000,00 €
	(€ H T pour 30 ans)	2 000,00 €
	(€ H T pour 50 ans)	3 300,00 €
Location salle de cérémonie (sans crémation)	(€ HT)	120,00 €
Location salon des retrouvailles	(€ HT)	80,00 €
Conservation des urnes (forfait au delà 4 mois)	(€ HT/mois)	54,00 €

Par ailleurs, le délégataire verse à la Communauté d'agglomération une redevance annuelle d'occupation du domaine public et de mise à disposition de l'installation fixée à 10 000 € HT.

### Délibération n° 16- 309

#### Mise en œuvre d'un service civique

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, NOTTIN) :

- Approuve le projet de mise en œuvre du service civique au sein de l'AME,
- Autorise Monsieur le Président à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires,
- Fixe le montant de la prestation de subsistance à 7.43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244, valeur au 1er juillet 2016.

Le service civique est un dispositif qui répond aux finalités des projets communautaires par le développement d'actions complémentaires d'intérêt général répondant aux nouveaux enjeux sociaux, la Communauté d'Agglomération Montargoise souhaite s'engager dans cette démarche qui nécessite plusieurs étapes :

- la détermination de missions et du nombre de volontaires à accueillir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 : QUATRE volontaires, sur la base d'un contrat d'engagement de service

civique, d'une durée de 6 à 12 mois, sur une durée hebdomadaire de 24 ou 35 heures, au sein des pôles socioculturels et environnementaux :

- participation à la mise en œuvre de projets participatifs dans le cadre d'une fête de quartier : repérer et valoriser les initiatives locales, associatives ou portées par les habitants,
- participer à la création d'une dynamique de groupes auprès des enfants, d'adolescents et d'adultes en lien avec les acteurs du territoire,
- animation des ateliers d'implication autour de la programmation artistique dans le cadre de la fête d'un jour,
- participation à l'élaboration des supports de communication et à la communication autour de l'évènement pour favoriser la participation des habitants ;

## **CULTURE**

### **Délibération n° 16- 310**

Autorisation à Monsieur le Président de solliciter une subvention de 38 000 € pour la reconstitution d'une partie des catalogues d'exposition du musée Girodet détruits par l'inondation et contribuer à la publication de nouveaux ouvrages

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- Accepte d'acquérir un réassortiment des publications majeures réalisées par le musée avant sa fermeture et soutient le projet d'enrichir le catalogue des publications par l'édition de nouveaux ouvrages sur les collections du musée (guide des collections, albums, livrets,...).
- Autorise Monsieur le Président à solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'attribution d'une subvention de **38 000 €** consacrée à l'acquisition d'un ensemble de catalogues publiés par le musée dans le cadre d'expositions réalisées avant sa fermeture et à la contribution à la publication de nouveaux ouvrages.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Délibération n° 16- 311**

Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à la Croix rouge française dans le cadre du projet de restauration sociale et de domiciliation et de signer la convention afférente

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve l'attribution d'une subvention de **7 622 €** à la Croix rouge française pour lui permettre d'assurer le projet de restauration sociale et de domiciliation aux populations en situation de grande précarité, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

### **Délibération n° 16- 312**

Approbation de la prorogation de deux années supplémentaires du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) et autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant afférent

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve la prorogation de deux années supplémentaires du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant afférent. La nouvelle échéance est fixée au 31 décembre 2018.

# AFFAIRES ECONOMIQUES

## Extraits de délibérations n° 16-313 à 16-316

Nombre de conseillers en exercice : 56

- - - présents : 47  
- - - votants : 54

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, MASTYKARZ, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, JEHANNET, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, M. RICARDOU à Mme MASTYKARZ, M. BEGUIN à Mme LANGRAND, M. TOURATIER à M. COULON, M. FOURNIER à Mme SERRANO.

### **Délibération n° 16- 313**

Délivrance d'un avis conforme aux demandes faites par les communes sur l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2017

Dans le cadre de l'ouverture dominicale des commerces, le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN – Abstention : Madame GABRIELLE) :

- Décide de laisser libre arbitre aux communes membres de l'EPCI d'organiser les modalités de suppression du repos dominical pour l'année 2017.
- Donne un avis conforme aux dispositions souhaitées par la commune d'Amilly dans sa demande du 17 novembre 2016
- Donne un avis conforme aux dispositions souhaitées par la commune de Montargis dans sa demande du 23 novembre 2016
- Donne délégation à Monsieur le Président pour émettre un avis conforme aux éventuelles autres demandes qui seraient formulées par les communes de l'AME avant le 31 décembre 2016.

### **Délibération n° 16- 314**

Détermination des tarifs du camping de la Forêt☆☆☆ à Montargis pour 2017

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve les tarifs du camping de la Forêt à Montargis pour 2017, comme suit :

<b>CAMPING DE LA FORET☆☆☆</b>	
<b><u>Touriste de Passage</u></b>	
Adulte	3,15 €
Enfant	1,55 €
Caravane ou tente	3,15 €
Véhicule ou Remorque	2,45 €

Ce compte-rendu succinct du 28/09/16 est également disponible sur le site internet de l'AME : [www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr)

Fourgon ou Camion	2,95 €
Camping-Car	6,00 €
Visiteurs	2,75 €
Garage mort	3,05 €
Electricité 5A	4,00 €
Electricité 10A	8,00 €
Eau	2,05€
Point Confort camping-car	3,85 €
Animal	Gratuit
<b><u>Caravane à l'Année</u></b>	
Adulte	2,85 €
Enfant	1,35 €
Caravane ou tente	2,85 €
Véhicule ou Remorque	2,05 €
Fourgon ou Camion	2,55 €
Visiteurs	2,65 €
Garage mort sur Parking	2,25 €
Garage mort sur Emplacement	2,95 €
Garage mort du 30/09 31/03	2,15 €
Electricité 5A	3,90 €
Electricité 10A	7,70 €
Eau	1,95 €
<b>Tarif forfaitaire</b>	
Ouvrier en grand déplacement :	
↳ Avec électricité	178,80 €
↳ Sans électricité	116,15 €
Stop accueil camping-car	10,00 €
Personne supplémentaire	1,10 €

### Délibération n° 16- 315

Détermination des tarifs du camping des Rives du Loing☆☆ à Cepoy pour 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve les tarifs du camping des Rives du Loing à Cepoy pour 2017, comme suit :

<b>CAMPING DES RIVES DU LOING☆☆</b>	
Adulte	2,45 €
Enfant	1,15 €
Caravane ou tente	2,45 €
Véhicule ou Remorque	1,35 €
Camping-Car	3,75 €
Visiteurs	1,35 €
Garage mort Juin à Septembre	4,35 €
Garage mort Avril Mai Octobre	3,55 €
Electricité 5A	3,90 €

Electricité 10A	7,70 €
Eau	1,80 €
Point confort Camping car	3,70 €
<b>Forfait couple :</b>	
↻ Juin à Septembre	147,10 €
↻ Avril Mai Octobre	123,95 €
<b>Suppléments :</b>	
↻ Enfants	11,05 €
↻ Adulte	20,00 €
↻ Véhicule	16,80 €
↻ Electricité	38,90 €
<b>Ouvrier en grand déplacement :</b>	
↻ Avec Electricité	153,00 €
↻ Sans Electricité	105,05 €
Stop accueil camping-car	10,00 €
Personne supplémentaire	1,00 €

### Délibération n° 16- 316

Cession d'une unité foncière de 3 000 m<sup>2</sup> environ, Zone d'activités de la Grande Prairie à Châlette-sur-Loing, pour permettre l'extension de l'activité des sociétés GFIL GOFFIN et G'TOL

Dans le cadre de l'extension de l'activité des sociétés GFIL GOFFIN et G'TOL, le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- Approuve la cession par l'AME d'une unité foncière de 3.000 m<sup>2</sup> environ, à prélever sur les parcelles AO 171, 172, 174, 176 et 184, situées à Chalette, zone d'activités de la Grande Prairie, au prix de 15 € HT/m<sup>2</sup>, au bénéfice de la société GFIL GOFFIN avec faculté de substitution par toute société du groupe ASSCP auquel appartient la société GFIL GOFFIN.
- Dit que l'AME prendra à sa charge les frais de division cadastrale et de bornage du terrain vendu.
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette cession.

#### Extraits de délibérations n° 16-317 à 16-321

Nombre de conseillers en exercice : 56

- - - présents : 48  
- - - votants : 55

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, MASTYKARZ, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, JEHANNET, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, M. RICARDOU à Mme MASTYKARZ, M. BEGUIN à Mme LANGRAND, M. TOURATIER à M. COULON, M. FOURNIER à Mme SERRANO.

### **Délibération n° 16- 317**

Aide économique en faveur de la société GFIL GOFFIN à Châlette-sur-Loing (ZA de la Grande prairie)

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Abstentions : Messieurs NOTTIN et FOURNIER) :

- approuve l'aide économique de **45 000 €** à la société GFIL GOFFIN pour l'acquisition foncière et la construction d'un nouvel immeuble de 1.000 m<sup>2</sup> environ à Châlette-sur-Loing ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **URBANISME**

### **Délibération n° 16- 318**

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de mise en œuvre d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve l'intégration de la commune de Villevoques au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme.

### **Délibération n° 16- 319**

Rapport d'activités 2015 du Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais.

## **TRAVAUX**

### **Délibération n° 16- 320**

Convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange consécutifs à la réalisation du giratoire sur la RD 2007 près du lycée agricole Le Chesnoy à Amilly

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN), autorise Monsieur le Président à signer la convention, et tout document s'y rapportant, avec ORANGE concernant l'enfouissement du réseau de communications électroniques existant au niveau du giratoire sur la RD 2007 près du Lycée agricole Le Chesnoy. ORANGE assure la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre des travaux de câblage liés au déplacement de son réseau. L'AME finance les travaux des tranchées et l'installation du génie civil.

### **Délibération n° 16- 321**

Convention de groupement de commandes avec la DREAL Centre-Val de Loire pour la réalisation d'une aire de contrôle dans le cadre de la création du giratoire du Chesnoy sur la RD 2007 à Amilly

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve la convention de groupement de commandes avec la DREAL Centre-Val de Loire pour la réalisation d'une aire de contrôle dans le cadre de la création du giratoire du Chesnoy sur la RD 2007 à Amilly, et

autorise Monsieur le Président à la signer. L'estimation totale des travaux pour le giratoire et les aires de contrôle est de **774 000 € HT**. Pour la création de la plate-forme de contrôle au Nord du giratoire, la DREAL Centre-Val de Loire s'engage à verser à l'AME la somme de **29 000 € HT** correspondant à l'estimation PRO (étude de projet). Ce montant pourra être réajusté au final, suivant le coût réel des travaux.

La séance est levée à 19 heures 25.

**Certifié affiché le 16 décembre 2016**

**Le Président**

